

DEPARTEMENT
DE
SAONE-et-LOIRE

Arrondissement de
MACON

Canton de
Mâcon-Centre

OBJET
de la délibération:

**Modification du plan
de financement des
travaux du
COSEC**

Nombre de Conseillers
Municipaux en exercice :
29

Présents à la séance :
21

Suffrages exprimés :
27

Le Conseil a été
convoqué le :
10 juin 2024

La liste des délibérations a
été publiée et affichée
le 18 juin 2024

REPUBLIQUE FRANCAISE

**Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
de la Ville de CHARNAY-lès-MACON (71850)**

Séance du : DIX-SEPT JUIN DEUX MILLE VINGT-QUATRE
(17 juin 2024)

Le Conseil Municipal s'est réuni le dix-sept juin deux mille vingt-quatre à 18h30, en salle du conseil, sous la présidence de Madame Christine ROBIN, Maire.

Etaient présents : Madame le Maire ROBIN Christine, Mesdames et Messieurs, DUVERNAY Florian, BUHOT Patrick, CHEVALIER Virginie, BASSET Jean-Paul, BEAUDET Marie-Pierre, COCHET Grégory, BERNARDET Pailine, BRASSEUR Loïc, GAUDILLERE David, CHERCHI Mickael, MONNERY Maguy, RENAUD Sylvain, ROSSIGNOL Michel, PERRIN Jacques, THOMAS Marie-Thérèse, TREMEAU Gaël, ISABELLON Anne, VOISIN Laurent, MONTEIX Anne, LOPEZ Patrick.

Etaient excusés : GAGNEAU Claudine est excusée et donne pouvoir à BEAUDET Marie-Pierre, CASTEIL Katia est excusée et donne pouvoir à BASSET Jean-Paul, GOUPY Sarah est excusée et donne pouvoir à BRASSEUR Loïc, JETON-DESROCHES Béatrice est excusée et donne pouvoir à MONTEIX Anne, PETIT Jean-Pierre est excusé et donne pouvoir à CHEVALIER Virginie, et RACINNE Christiane est excusée et donne pouvoir à LOPEZ Patrick.

Absents : BEAUDET Adrien et GARLET Teddy.

Rapporteur : le Maire

EXPOSE

Dans le cadre du décret tertiaire, la commune à l'obligation de rénover ses bâtiments de plus de 1000 m². Au-delà de cette obligation, le COSEC étant le bâtiment le plus énergivore de la commune avec 15% des consommations annuelles, sa rénovation est une priorité.

Le COSEC accueille deux associations mettant en valeur le sport féminin : le CBBS et l'Association Musicale et Sportive (AMS) pour certains évènements.

Par ailleurs, c'est un équipement mis à disposition des écoles de Charnay et l'Etablissement régionale d'enseignement adapté (EREA).

Au cours de la définition du programme de travaux, il est apparu que la construction d'un espace réceptif constituait une plus-value certaine à l'équipement. La conception de cet espace, autonome et indépendant ne sera pas à l'usage exclusif du CBBS et pourra avoir d'autres usages. Il constitue en cela une tranche complémentaire au projet initial.

La rénovation du COSEC se divise donc en 3 tranches :

- Tranche 1 : rénovation énergétique du bâtiment
- Tranche 2 : travaux d'extension de l'entrée, du bar et travaux d'amélioration de l'existant
- Tranche 3 : Surélévation et création par surélévation d'un niveau supplémentaire pour un espace réceptif, des bureaux et un bloc sanitaire.

Suite à la consultation des entreprises et à l'attribution des marchés, il convient d'ajuster les dépenses et le plan de financement.

Plan financier voté en novembre 2023 :

RECETTES PREVISIONNELLES	
Subventions de l'Etat	
Fonds vert (2023)	544 369 €
Projet I (accordé)	
DETR (2023) :	214 703 €
Projet II - Tranche I : 30% (accordé)	
Etat - DSIL/DETR (2024)	178 588 €
Projet II - Tranche 2 : 30%	
Subventions de la Région	
EFFILOGIS (2024)	220 000 €
Projet I	
Territoires en Action (2024)	206 200 €
Projet II	
Subventions du Département	
Appel à projet 2023	90 000 €
Projet I (accordé)	
Appel à projet 2024	120 000 €
Projet II	
Agence Nationale du Sport (ANS)	
Appel à projet 2024 - Projet I et 2	300 000 €
FCTVA	
	575 780 €
Autofinancement dont emprunt	
	1 060 360 €
TOTAL TTC	3 510 000 €

DEPENSES PREVISIONNELLES	
<u>Projet I : Rénovation énergétique</u>	
Etudes externes	12 000 €
Maîtrise d'œuvre	177 662 €
Travaux	1 728 056 €
Coopérants techniques	55 046 €
<u>Projet II : Amélioration et extension du bar et de l'entrée et création d'un étage pour un espace réceptif, bureaux, et bloc sanitaires</u>	
Maîtrise d'œuvre	95 551 €
Coopérants techniques	22 682 €
Travaux tranche fonctionnelle 1 :	
amélioration et extension du bar et de l'entrée	790 109 €
Travaux tranche fonctionnelle 2 :	
Création d'un étage pour un espace réceptif, bureaux, et bloc sanitaires	595 294 €
Panneaux de basket	33 600 €
TOTAL TTC	3 510 000

Le plan de financement prévisionnel (juin 2024) est le suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Tranche fonctionnelle I : Rénovation énergétique		Subventions de l'Etat	
Etudes externes	0 €	Fonds vert (tranche I)	544 369 € (obtenu)
Maîtrise d'œuvre	151 382 €	DETR 30% (tranche II)	214 703 € (obtenu)
Travaux	1 501 662 €	DSIL/DETR (tranche III)	300 000 € (demandé)
Coopérants techniques	25 983 €	Subventions de la Région	
Imprévus - révision prix	105 050 €	EFFILOGIS étude	27 739 € (obtenu)
		EFFILOGIS et/ou Territoire en action	500 000 € (demandé)
Tranche fonctionnelle II : Amélioration et extension du bar et de l'entrée		Subventions du Département	
Maîtrise d'œuvre	98 418 €	Appel à projet 2023	90 000 € (obtenu)
		Appel à projet 2024	90 000 € (obtenu)

Travaux : amélioration et extension bar et entrée:	742 900 €		
Tranche fonctionnelle III : Surélévation et création d'une salle de réception , 3 bureaux, et bloc sanitaires			
Surélévation et création pour d'une salle de réception, 3 bureaux, et bloc sanitaire	930 214 €		
Panneaux de basket	36 000 €	FCTVA	605 704 €
Coopérants techniques	22 685 €	Autofinancement dont emprunt	1 319 899 €
Taux de tolérance, actualisation, imprévus, divers, conteneur	78 120 €		
TOTAL TTC	3 692 414		3 692 414 €

Compte tenu du nouveau budget prévisionnel et du plan de financement, il est demandé au conseil municipal :

- d'approuver le nouveau budget prévisionnel et le plan de financement tel que détaillé ci-dessus,
- d'autoriser Madame le Maire à demander toutes les subventions nécessaires à l'opération.

DELIBERATION

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la délibération du 3 avril 2023 portant approbation du plan de financement de l'opération de rénovation énergétique du COSEC,

VU la délibération du 6 novembre 2023 relative à l'approbation du plan de financement de l'opération de travaux d'extension et intérieurs du COSEC,

VU l'avis favorable à l'unanimité des commissions réunies du 5 juin 2024,

Le rapporteur entendu,

Le CONSEIL MUNICIPAL

Après interventions de P. LOPEZ et le Maire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE le budget prévisionnel et le plan de financement tel que détaillé ci-dessus,

AUTORISE Madame le Maire à demander toutes subventions nécessaires à cette opération.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, et ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Christine ROBIN

